

Critère 3

**Maintien et encouragement
des fonctions de production des forêts
(bois et non bois)**

CRITÈRE 3 - PRODUCTION ET RÉCOLTE

INDICATEUR 3.1

Équilibre entre la production nette annuelle et la récolte annuelle de bois des forêts disponibles pour la production de bois

Forêts disponibles pour la production (hors peupleraies)

⇒ **Nota** : en raison d'une application initialement très prudente de la méthodologie d'évaluation de la production de l'Inventaire forestier national (IFN), les résultats de 1989 ont été sous-évalués d'environ 12,7% et ceux de 1994 d'environ 4,4%. Les résultats figurant dans ce tableau ont été corrigés. On notera par ailleurs la relative imperfection de ces estimations, notamment du fait du recouvrement partiel des données de production (étalement dans le temps des opérations d'inventaire) et de prélèvement. La nouvelle méthode d'inventaire annuelle de l'IFN devrait permettre d'améliorer ces évaluations.

		1983-87	1988-92	1993-97	1998-2002	Taux de variation annuel 1988-2002*
Production courante nette	x1000 m ³	71 805	75 929	81 727	88 331	1,5%
	m ³ /ha/an	5,4	5,6	6,0	6,4	1,2%
Prélèvement	x1000 m ³	48 185	52 864	51 406	61 011	1,4%
Taux de prélèvement	%	67,1%	69,6%	62,9%	69,1%	-0,1%

* centré sur 1990-2000

(Source : IFN, hors peupleraies, pour les seules forêts inventoriées disponibles pour la production de bois et SCEES/EAB. La production courante nette est la somme de l'accroissement courant des arbres recensables, du recrutement et de l'accroissement sous forme d'arbres coupés, après déduction de la mortalité et sur la période de 5 ans précédant l'inventaire. Le prélèvement est la somme de la récolte commercialisée et de l'autoconsommation. La récolte commercialisée est évaluée à partir de l'Enquête Annuelle de Branche (moyennes quinquennales) en réincorporant le volume de l'écorce (résineux) et les pertes en exploitation estimées à 10 % du volume EAB et en soustrayant le bois d'oeuvre de peuplier. L'autoconsommation est évaluée à partir d'un bilan effectué entre les 2 inventaires les plus récents disponibles dans chaque département ; elle est obtenue par différence entre l'estimation des prélèvements globaux et les résultats de l'EAB pendant la période inter-inventaire ; elle est estimée à 14 418 milliers de m³/an pour la période 1983-1997 et à 18 396 milliers de m³/an pour 1998-2002. Les données de production citées pour 1983-87, 1988-92, 1993-97 et 1998-2002 correspondent respectivement aux années de disponibilité des données IFN 1989, 1994, 1999 et 2004.)

Commentaire : la productivité de la forêt française est en forte augmentation depuis 10 ans et atteint aujourd'hui 6,4 m³/ha/an. Les raisons en sont multiples. L'importance des boisements et reboisements effectués depuis 50 ans est un facteur explicatif certain, avec d'une part l'arrivée de ces jeunes peuplements dans des classes d'âge très productives, et d'autre part l'utilisation d'essences recherchées pour leur productivité (résineux blancs, Douglas). Les modifications environnementales pourraient expliquer également une partie de cette progression bien que leur contribution ne puisse encore être établie avec certitude (augmentation des dépôts azotés en forêt, augmentation des taux atmosphériques du CO₂, réchauffement climatique, ...). Pour resituer ces données dans une perspective plus large et malgré une grande incertitude sur l'équivalence des données, on peut citer la statistique Daubrée de 1908-1913 : celle-ci faisait état d'une production annuelle totale de 23,5 millions de m³, correspondant à une productivité de 2,3 m³/ha/an - hors Alsace-Lorraine.

Le prélèvement estimé entre 1998 et 2002 s'élève à 61 millions de m³ par an.

Il est en nette progression comparée à la période 1993-97, essentiellement du fait des chablis de 1999. Cette évaluation reste sans doute inférieure à la réalité car l'augmentation des volumes autoconsommés liée aux chablis n'a pu être prise en compte que dans les départements levés après tempête par l'Inventaire forestier national (IFN).

Cette sous-estimation est sans doute en partie compensée lorsque l'on rapporte la récolte à la production nette, elle-même sous-évaluée : en effet, la période prise en compte pour la production IFN correspond en moyenne à 1992-96. Là

encore, la nouvelle méthode d'inventaire annuel de l'IFN devrait résoudre cette difficulté en fournissant une estimation récente de la production en volume.

Le taux de prélèvement résultant, qui est de 69 % pour 1998-2002, reste inférieur à celui observé 10 ans plus tôt (figure 12). Il montre qu'à un niveau global il n'existe aucun risque de surexploitation de la forêt française. En effet, la récolte de bois progresse moins vite que la production nette, hors période de forts chablis. La poursuite de l'effort de mobilisation des bois, notamment dans certains types de peuplements et certaines régions, reste donc d'actualité.

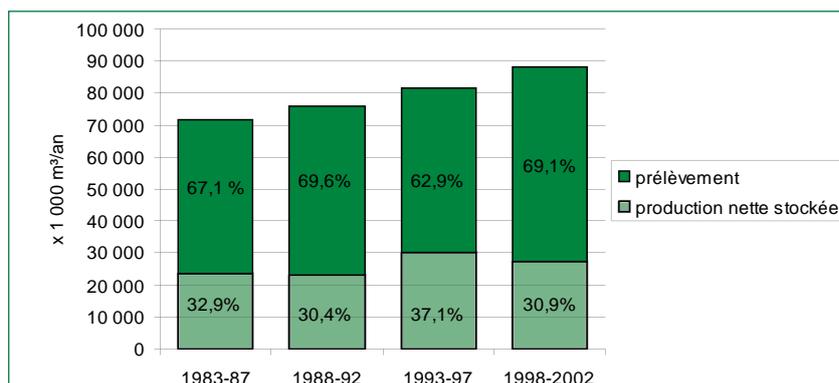


Figure 12 : Evolution de la production nette stockée et du prélèvement (source : IFN)

CRITÈRE 3 - PRODUCTION ET RÉCOLTE

Une enquête de la FAO et de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Europe sur les ressources forestières tempérées et boréales a été réalisée en 2000 (TBFRA 2000). Elle fournit quelques points de comparaison sur les prélèvements observés en Europe dans les forêts disponibles pour

la production de bois. Le taux de prélèvement observé en France se situerait entre celui des pays méditerranéens (Espagne : 39 %, Italie : 47 %) ou de l'Allemagne (55 %) et celui des pays scandinaves (Suède : 77 %, Finlande : 75 %) ou de la Pologne (77 %). Enfin, les volumes autoconsommés repré-

sentent une part très importante du prélèvement total (30 à 40 %). Ils correspondent au volume récolté non commercialisé (bois de chauffage, piquets, ...) dont l'estimation reste délicate à réaliser : une évaluation plus précise serait souhaitable afin d'assurer un suivi fiable et rigoureux de cet indicateur.

Peupleraies

Commentaire : le peuplier constitue un cas très particulier dans la foresterie française. Du fait de la durée de sa révolution, généralement comprise entre 15 et 25 ans, sa plantation obéit à une logique cyclique proche de celle de certaines productions agricoles. Le prélèvement s'est situé à un niveau historiquement élevé pendant la décennie passée, et plus particulièrement au cours des années 1988-92, où il a atteint 130 % de la production des peuplements. Cette situation a eu pour

conséquence un rajeunissement important de la peupleraie française. La récolte a depuis fortement diminué malgré d'importants chablis en 1999, estimés à 4 millions de m³ par l'Association forêt-cellulose (AFOCEL). Le taux de prélèvement par an pour la période 1998-2002 a été ramené à 74 % avec une récolte de 2,1 millions de m³ par an.

Ces chiffres restent entachés d'une certaine incertitude : d'une part, les prélèvements de bois d'industrie (non esti-

més mais sans doute faibles) n'ont pas été pris en compte ; d'autre part, il est probable qu'une partie du volume de bois d'œuvre déclaré à l'Enquête Annuelle de Branche (EAB) provient non des peupleraies cultivées, mais des forêts. Le peuplier y est en effet également présent avec une production courante nette évaluée au dernier inventaire à plus de 500 000 m³/an, sans compter le tremble, dont la production courante nette s'élève à 1,2 millions de m³/an.

		1988-92	1993-97	1998-2002	Taux de variation annuel 1988-2002*
Production moyenne IFN à l'ha	m ³ /ha/an	10,9	11,2	11,0	0,1%
Surface SCEES/Teruti des peupleraies et peupliers épars	x1000 ha	240	256	260	0,8%
Production moyenne IFN extrapolée Teruti	x1000 m ³ /an	2 622	2 861	2 863	0,9%
Prélèvement (bois d'oeuvre uniquement)	x1000 m ³ /an	3 438	2 703	2 114	-4,7%
Taux de prélèvement	%	131%	94%	74%	-5,6%

* centré sur 1990-2000

(Source : IFN pour la production et SCEES/Teruti et EAB pour la surface et le prélèvement. La production évaluée par l'IFN dans les peupleraies cultivées est la production moyenne et non la production courante comme dans les forêts ; la valeur retenue est la production moyenne des peupleraies de plus de 15 ans ; cette valeur est extrapolée à la surface des peupleraies cultivées et associées et des peupliers épars estimée par l'enquête Teruti du SCEES en 1993, 1998 et 2003 (codes 24 à 26). Le prélèvement est évalué à partir de la récolte de bois d'oeuvre de peuplier déclarée à l'EAB et augmentée de 10% de pertes en exploitation (moyennes quinquennales). Les données de production citées pour 1988-92, 1993-97 et 1998-2002 correspondent respectivement aux années de disponibilité des données IFN 1994, 1999 et 2004.)

CRITÈRE 3 - PRODUCTION ET RÉCOLTE

INDICATEUR 3.1.1

Accessibilité des forêts

Forêts disponibles pour la production (hors peupleraies)

Surface		1989		1994		1999		2004		1994-2004
exploitabilité	x1000 ha	%	taux de variation annuel							
	facile	8 174	61,3%	8 253	61,4%	8 366	61,5%	8 541		61,8%
moyenne	1 516	11,4%	1 469	10,9%	1 464	10,8%	1 426	10,3%	-0,3%	
difficile	3 330	25,0%	3 483	25,9%	3 587	26,4%	3 671	26,6%	0,5%	
très difficile	313	2,3%	239	1,8%	180	1,3%	183	1,3%	-2,6%	
Sous-total	13 333	100,0%	13 444	100,0%	13 597	100,0%	13 821	100,0%	0,3%	
indéterminée	4		127		270		270			
Total	13 337		13 571		13 867		14 091		0,4%	

Volume bois fort IFN (découpe 7 cm)

		1989		1994		1999		2004		1994-2004
exploitabilité	volume (x1000 m³)	% volume	taux de variation annuel							
	facile	1 066 940	62,0%	1 146 185	61,8%	1 227 941	61,7%	1 312 382		61,7%
moyenne	192 531	11,2%	199 565	10,8%	207 128	10,4%	216 129	10,2%	0,8%	
difficile	427 830	24,8%	476 949	25,7%	529 799	26,6%	567 541	26,7%	1,8%	
très difficile	34 846	2,0%	31 031	1,7%	25 996	1,3%	31 149	1,4%	0,0%	
Sous-total	1 722 148	100,0%	1 853 730	100,0%	1 990 864	100,0%	2 127 201	100,0%	1,4%	
indéterminée	402		inconnu		inconnu		inconnu			
Total	1 722 550		1 853 730		1 990 864		2 127 201		1,4%	

(Source : IFN, hors peupleraies, critère déterminé pour les seules forêts inventoriées disponibles pour la production de bois. La catégorie "indéterminée" regroupe les forêts inventoriées sans codification de l'exploitabilité (1989) et les forêts accessibles non inventoriées (1994, 1999 et 2004))

Commentaire : les conditions d'exploitation sont actuellement faciles sur plus de 60 % de la surface boisée inventoriée (voir définitions annexe 7). Cette proportion est identique pour les volumes sur pied (figure 13). Les surfaces difficiles et très difficiles à exploiter représentent cependant près de 4 millions d'hectares, pour un volume de 600 millions de m³ soit 28 % du total inventorié. Cette valeur moyenne masque de fortes disparités selon les régions. Les difficultés les plus impor-

tantes se rencontrent naturellement en montagne, portant ce taux au dessus de 50 % en Languedoc-Roussillon (55 %), Midi-Pyrénées (55 %) et Rhône-Alpes (66 %) pour atteindre 71 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 73 % en Corse.

L'analyse de l'évolution des distances de débardage montre qu'environ 600 000 hectares ont vu leur desserte améliorée en 10 ans, ce qui représente 12 % des peuplements d'exploitabilité moyenne à très difficile (hors extension de surface boisée).

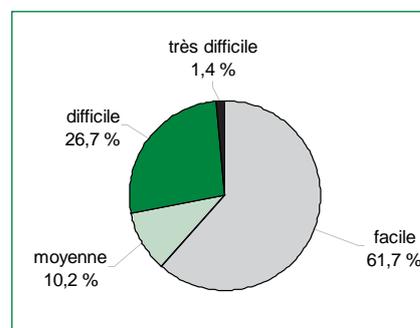


Figure 13 : Volume sur pied par classe d'exploitabilité (source : IFN, 2004)

INDICATEUR 3.2

Valeur et quantité de bois ronds commercialisés

Quantité de bois ronds commercialisés

Commentaire : après une période relativement stable dans les années 60 et 70, la récolte commercialisée a fortement augmenté dans la décennie 80 pour osciller autour de 35 millions de m³ par an jusqu'en 1999 (figure 14). Cette dernière période est parsemée d'écoups liés aux années de tempête (1982, 1984, 1987, 1990) et à la conjoncture économique (1993). Le pic de récolte des années 2000 et 2001 montre l'ampleur sans précédent des dernières tempêtes avec respectivement 46 et 40 millions de m³ mobilisés. La récolte, revenue au niveau antérieur aux tempêtes en 2002, diminue en 2003 dans toutes les catégories d'utilisation. La récolte moyenne de la période 1998-2002 est de 38,5 millions de m³ par an dont 63 % de bois d'œuvre, 30 % de bois d'industrie et 7 % de bois de feu (commercialisé). La part des résineux est en augmentation et atteint 60 % contre 51 % pour la période 1988-92. L'importance des chablis résineux et l'entrée en production des reboisements ne sont pas les seules explications à ce phénomène : la récolte de bois d'œuvre feuillu a fortement chuté, passant de 8 millions de m³ avant les tempêtes à 6 millions de m³ en 2002 (figure 15). Cette diminution s'est poursuivie en 2003 avec une récolte limitée à 5,7 millions de m³. Elle concerne les 3 principales essences feuillues qui voient leur récolte de bois d'œuvre chuter de 13 % pour le chêne, 42 % pour le hêtre et 36 % pour le peuplier entre 1999 et 2003.

La récolte de bois d'œuvre résineux a retrouvé en 2003 le niveau de 1999 mais l'évolution par essence est contrastée : les essences fortement touchées par les tempêtes accusent une baisse sensible (sapin-épicéa : 109 000 m³ ; pin maritime : 300 000 m³) tandis que le Douglas progresse de façon spectaculaire avec un gain de près de 700 000 m³. L'entrée en production de ce dernier ne paraît ainsi affectée que partiellement par les chablis.

Le pic de récolte de bois d'industrie lié aux tempêtes de 1999 n'a concerné que

Utilisation	Volume commercialisé (x 1000 m ³ /an)				taux de variation annuel 1988-2002*
	1983-87	1988-92	1993-97	1998-2002	
bois d'œuvre commercialisé	19 118	22 729	20 794	24 345	0,7%
bois d'industrie commercialisé	10 004	10 909	10 883	11 575	0,6%
bois de feu commercialisé	1 968	2 669	2 646	2 608	-0,2%
Total	31 090	36 307	34 323	38 528	0,6%

* centré sur 1990-2000

(Source : SCEES/EAB, données brutes, moyennes quinquennales - sans correction écorce ni pertes en exploitation)

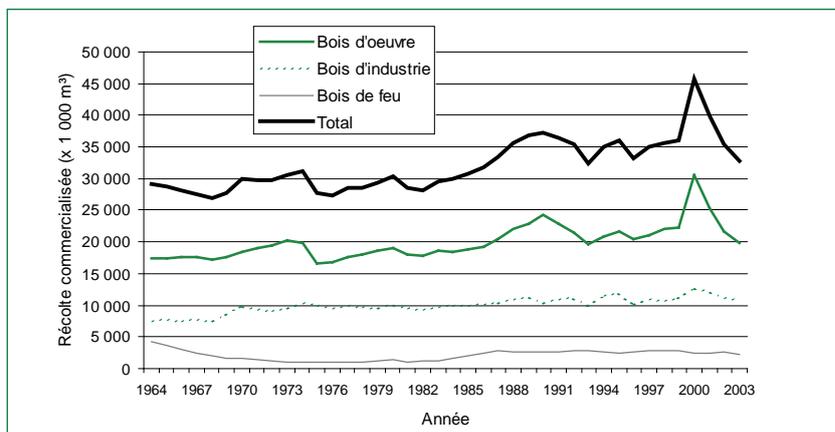


Figure 14 : Evolution de la récolte commercialisée déclarée à l'EAB de 1964 à 2003 (source :SCEES)

les résineux (figure 16). Le niveau du bois d'industrie revient en 2003 à la valeur 1998, tant pour les résineux que pour les feuillus. Mais cette stabilité masque des disparités selon les essences, notamment pour les résineux : le bois de trituration de pin maritime diminue de plus de 300 000 m³ tandis que le sapin-épicéa et le Douglas poursuivent leur progression.

La récolte de bois de feu commercialisé ne représente qu'une faible part de la récolte totale de bois de chauffage. En recul pendant la période de mobilisation des chablis, elle avait retrouvé en 2002 le niveau antérieur aux tempêtes. L'année 2003 montre une nouvelle diminution qui reste difficile à analyser en l'absence de données précises sur le bois de feu autoconsommé.

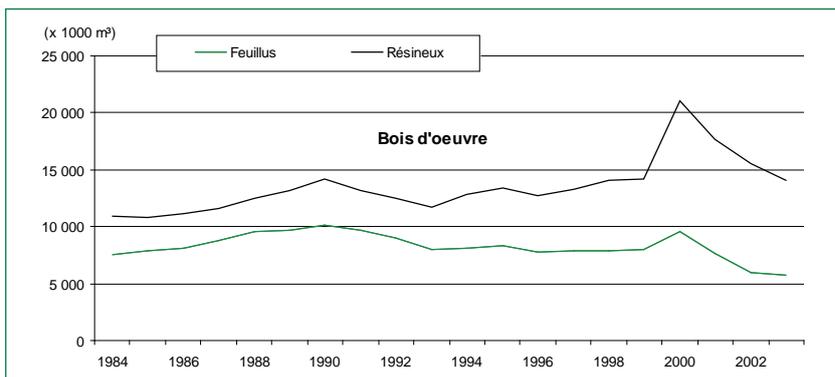


Figure 15 : Evolution de la récolte de bois d'œuvre déclarée à l'EAB de 1964 à 2003 (source : SCEES)

CRITÈRE 3 - BOIS RONDS

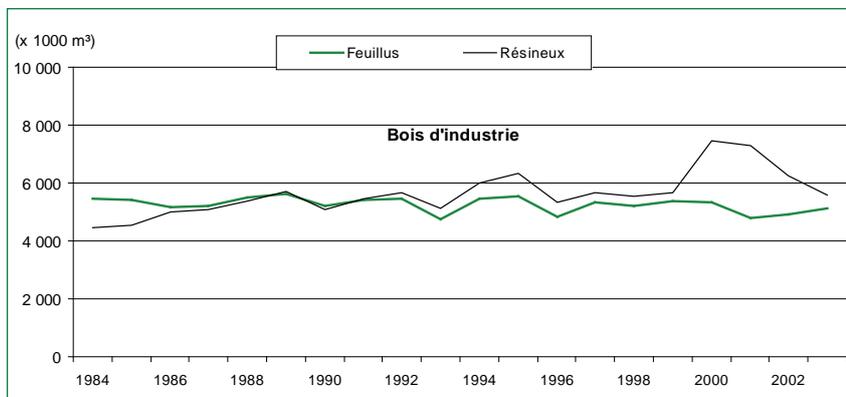


Figure 16 : Evolution de la récolte de bois d'industrie déclarée à l'EAB de 1964 à 2003 (source : SCEES)

Valeur des bois ronds commercialisés

Commentaire : la valeur des bois ronds commercialisés a diminué régulièrement depuis 10 ans pour atteindre 1 685 millions d'euros par an sur la période 1998-2002. Cette baisse concerne toutes les catégories d'utilisation. Rapportée aux volumes commercialisés, la valeur du m³ est passée de 51,2 à 43,7 euros sur les 5 dernières années disponibles soit une baisse de 3,1 % par an. Le bois d'œuvre régresse de 65,8 à 55,8 euros/m³ et le bois de feu de 37,5 à 32,3 euros/m³. Le bois d'industrie affiche la diminution la plus sensible en proportion (-4,8 %), passant de 26,7 à 20,9 euros/m³ : c'est cependant la baisse de valeur du bois d'œuvre qui pèse le plus lourdement dans la valeur globale des bois. Cette diminution a été amplifiée par les tempêtes de 1999.

Utilisation	Valeur des bois après exploitation (millions d'euros 2002/an)			taux de variation annuel 1991-2002*
	1991-92	1993-97	1998-2002	
bois d'œuvre commercialisé	1 522	1 367	1 359	-1,4%
bois d'industrie commercialisé	299	291	241	-2,7%
bois de feu commercialisé	107	99	84	-2,9%
Total	1 929	1 757	1 685	-1,7%
Valeur des bois en euros/m³	53,7	51,2	43,7	-3,1%**

* centré sur 1992-2000

** période 1993-2002, taux de variation centré sur 1995-2000

(Source : SCEES/Agreste, enquête sur la valeur des bois après exploitation ; les données de valeur des bois antérieures à 1991 ne sont pas disponibles.)

Cette situation est de plus en plus problématique pour les propriétaires forestiers qui voient leur revenu diminuer d'année en année (voir aussi § 6.3).

INDICATEUR 3.2.1

Récupération et recyclage des fibres cellulosiques ; produits connexes valorisés

Récupération et recyclage des papiers et cartons

	1988	1993	1998	2003	Taux de variation annuel 1993-2003
Taux de récupération	34,2%	36,0%	43,7%	54,4%	4,2%
Taux d'utilisation (recyclage)	44,5%	47,4%	53,8%	58,2%	2,1%

(Source : Copacel ; le taux de récupération est la quantité de papiers et cartons récupérés rapportée à la consommation globale de papiers et cartons ; le taux d'utilisation est la consommation de papiers et cartons récupérés rapportée à la production globale de papiers et cartons)

Commentaire : le taux de récupération des vieux papiers et cartons poursuit sa progression à un rythme soutenu, grâce au développement de la collecte sélective et à la mobilisation de l'industrie papetière. Il est passé de 43,7 % en 1998 à 54,4 % en 2003 mais demeure encore inférieur à ceux des pays scandi-

CRITÈRE 3 - BOIS RONDS

naves (67,6 à 72,9 %) ou de l'Allemagne (73,7%). Les papiers et cartons récupérés proviennent à plus de 80 % des circuits industriels.

La consommation apparente de papiers et cartons est estimée à 10,9 millions de tonnes en 2003 soit 180 kg par habitant,

plaçant la France au 4^e rang européen et au 7^e rang mondial.

La production de papiers et cartons est évaluée à 9,9 millions de tonnes en 2003. Les fibres recyclées constituent 58,2 % de la matière première utilisée par cette industrie (taux d'utilisation).

Le développement du recyclage des vieux papiers répond davantage à une logique de stratégie industrielle (réduction des coûts de l'industrie papetière) et de gestion des déchets qu'à celle de protection de la forêt, compte tenu du taux de prélèvement modéré observé en France (voir § 3.1).

Produits connexes valorisés

Commentaire : la quantité de produits connexes de scierie valorisés a atteint 7,6 millions de tonnes en 2003 (chutes, plaquettes, écorce, sciure). Elle poursuit sa progression entamée depuis plus de 15 ans, mais à un rythme moins soutenu qu'auparavant. Rapportée à la production de sciages, merrains et bois sous rail, elle s'élève à 0,78 tonnes par m³ en 2003. La part destinée à la trituration tend à diminuer avec le temps mais reste supérieure à 50 %.

	Unités	1988	1993	1998	2003	Taux de variation annuel 1993-2003
Produits connexes de scierie valorisés	x 1000 t	5 298	6 263	7 583	7 599	2,0%
dont : à destination de la trituration	x 1000 t	3 240	3 623	4 312	4 197	1,5%
Production de sciages, merrains et bois sous rail	x 1000 m ³	10 269	9 319	10 220	9 756	0,5%
Produits connexes valorisés / Production de sciages, merrains et bois sous rail	tonnes/m³	0,52	0,67	0,74	0,78	1,5%

(Source : SCEES/EAB, données annuelles brutes)

L'utilisation de produits connexes permet d'améliorer la rentabilité des scieries et de réduire les coûts d'approvisionnement

des industries de trituration. Elle aboutit également à une exploitation plus efficace du matériau-bois.

INDICATEUR 3.2.2

Récolte commercialisée de bois certifiés *

* bois provenant de forêts certifiées gérées durablement et exploités par des entreprises certifiées

Commentaire : la part du volume certifié dans la récolte commercialisée reste encore marginal à 7,8 % soit 2,5 millions de m³. Mais la progression observée – triplement des volumes entre 2002 et 2003 – met en évidence la vitalité du processus de certification engagé en France tant au niveau des propriétaires que de la filière aval.

Le bois d'œuvre représente 60 % du bois certifié et le bois d'industrie 30 %, soit des proportions proches de celles du total commercialisé.

Ces résultats peuvent être directement reliés au niveau des surfaces certifiées qui atteignent près du quart de la surface boisée fin 2004 (voir annexe 8). Deux systèmes de certification existent en France : PEFC (Program for the endorsement of forest certification schemes) et

Qualité	Volume commercialisé certifié*				Taux de variation
	2002		2003		
	m ³	% total commercialisé	m ³	% total commercialisé	
Bois d'œuvre	382 800	1,8%	1 522 900	7,7%	298%
Bois d'industrie	150 400	1,3%	775 800	7,2%	416%
Bois de feu	97 900	3,6%	246 600	10,8%	152%
Total	631 100	2,2%	2 545 300	7,8%	303%

(Source : SCEE/EAB, 2002 et 2003, données brutes - sans correction écorce ni pertes en exploitation)

FSC (Forest stewardship council). Le système PEFC a été privilégié par les propriétaires forestiers français car il permet de pallier le handicap du morcellement foncier (voir § 6.1) : s'il est demandé à chaque propriétaire d'adhérer individuellement ou en groupe, la certification des forêts reste assurée au niveau régional.

La quasi-totalité des forêts domaniales est aujourd'hui certifiée ainsi que le

tiers des autres forêts publiques. Le processus est plus difficile à mettre en œuvre en forêt privée vu le nombre de propriétaires mais il est désormais bien engagé avec plus de 10 % de la surface concernés. Le niveau des surfaces certifiées traduit l'engagement des propriétaires forestiers français dans un processus de certification de la gestion forestière durable, qui dépasse bien entendu la seule question de la commercialisation des bois.

CRITÈRE 3 - PRODUITS NON LIGNEUX

INDICATEUR 3.3

Valeur et quantité des produits non ligneux commercialisés des forêts et autres terres boisées

Commentaire : la forêt fournit des produits non ligneux variés qui vont de la venaison aux plantes de cueillette en passant par les champignons, le miel ou encore le liège en forêt méditerranéenne. L'évaluation de quantités récoltées et de leur valeur reste délicate à réaliser dans la plupart des cas, notamment pour les récoltes très fluctuantes (champignons, miel, plantes de cueillette). La valeur totale «vente en gros» de ces produits varie de 97 à 109 millions d'euros en année moyenne, ce qui n'est pas négligeable. La venaison représente plus de la moitié du total, le miel 20 à 28 % et les champignons 10 à 11 % ; ces 2 derniers peuvent cependant présenter des récoltes très faibles certaines années.

L'importance de ces produits ne peut se réduire à leur seule valeur économique car ils apportent également des services non négligeables. Ainsi, l'importance des suberaies dans l'aménagement du territoire et la défense des forêts contre l'incendie n'est plus à démontrer. Il en est de même de la dimension récréative de certaines cueillettes et du rôle majeur des abeilles dans le maintien de la biodiversité végétale par le biais de la pollinisation.

Venaison

Commentaire : la quantité de venaison issue de la chasse a fortement augmenté ces dernières années, passant de 18 000 à 23 000 tonnes en 4 ans. Le sanglier représente plus des 2/3 du total et progresse encore plus vite que les cervidés. La venaison de cerf et de chevreuil a atteint 7 400 tonnes pendant la saison 2002-2003 ; son évolution est liée à celle des réalisations de plans de chasse qui augmentent d'année en année (voir § 4.9.1).

La venaison est le plus souvent auto-consommée. Sa valeur ne peut être approchée qu'à dire d'expert car ce type de gibier n'est plus commercialisé

Produits non-ligneux	quantité (tonnes/an)		valeur "vente en gros" (millions d'euros 2002/an)		
	1998-99	2002-03	1998-99	2002-03	%
venaison*	18 400	22 900	57,8	60,5	55% à 62%
champignons (y compris truffes)	3 100	2 400	15,1	10,8	10% à 11%
liège	5 700 à 8 200	4 700 à 5 700	1,1 à 1,6	1,3 à 2	2%
miel	ND	5 600 à 7 100	ND	19,8 à 30,4	20 à 28%
plantes de cueillette	4 300 à 5 000	4 300 à 5 000	5,1 à 5,4	5,1 à 5,4	5%
Total	-	-	-	97,5 à 109,1	100%

* y compris autoconsommation

(Source : voir tableaux détaillés ci-dessous. Compte-tenu de l'importance de la venaison et de la faible précision des autres données, on a : 1) agrégé les valeurs des autres produits exprimés en euros 2001 ou 2004 sans opérer de conversion, 2) considéré que les totaux correspondaient en moyenne aux saisons 1998-99 et 2002-03 et étaient exprimés en euros 2002. Par ailleurs, on a considéré que la production de plantes de cueillette restait stable en l'absence de mise à jour disponible)

Encadré 4 : l'enquête du LEF/ENGREF sur les produits de cueillette des Français

L'enquête réalisée par le Laboratoire d'économie forestière LEF ENGREF/INRA de Nancy en 2002 relativement à l'année 2001 auprès d'un échantillon de 2 575 ménages, représentatif des abonnés téléphoniques, a permis de recenser les quantités de champignons, fruits et éléments décoratifs cueillis à titre personnel et privé par les ménages. Ces quantités représentent environ annuellement 12 650 tonnes de champignons, 4 360 tonnes de fruits parmi lesquels près de 80 % de châtaignes (mûres, myrtilles et framboises essentiellement pour le reste), 330 tonnes de fleurs et autres éléments décoratifs. La même enquête a par ailleurs estimé le tableau de chasse forestier de ces ménages à 588 000 sangliers, 444 000 cervidés et 5,7 millions de petits gibiers à poils ou à plumes.

venaison	quantité (tonnes)			valeur (millions d'euros 2002)		
	1998-99	2002-03	taux de variation annuel	1998-99	2002-03	taux de variation annuel
cerf	1 617	1 830	3,1%	4,2	4,6	2,3%
chevreuil	4 748	5 540	3,9%	24,5	24,9	0,4%
sanglier	12 027	15 486	6,5%	29,1	31,0	1,5%
Total	18 392	22 857	5,6%	57,8	60,5	1,1%

(Source : ONCFS, à partir des tableaux de chasse en multipliant les réalisations par des poids moyens estimés à dire d'expert à 50 kg pour un cerf, 12 kg pour un chevreuil et 35 kg pour un sanglier. Campagne 1998-99 : valeur estimée en F 1998 à 16 F/kg pour un cerf, 32 F/kg pour un chevreuil et 15 F/kg pour un sanglier puis conversion en euros 2002. Campagne 2002-03 : valeur estimée en euros 2002 à 2,5 euros/kg pour un cerf, 4,5 euros/kg pour un chevreuil et 2 euros/kg pour un sanglier.)

sur le marché de Rungis, du fait de contraintes commerciales et de la réglementation en vigueur. Elle est estimée à 60,5 millions d'euros pour la sai-

son 2002-2003 dont 51 % pour le sanglier et 40 % pour le chevreuil.

CRITÈRE 3 - PRODUITS NON LIGNEUX

Récolte de champignons

Commentaire : les données concernant la récolte de champignons forestiers sont très incomplètes. La dernière enquête approfondie menée par la Fédération nationale des producteurs de champignons date de 1997 et sa mise à jour n'est pas encore disponible. La récolte de champignons fluctue d'une année sur l'autre car elle est sensible aux variations climatiques. On observe cependant une diminution notable de la récolte de cèpes, girolles et truffes depuis quelques années : celle-ci est passée de 4 100 à 2 400 tonnes entre 1999-2000 et 2002-2003. Cette situation, dont les causes ne sont pas clairement connues, inquiète les professionnels qui craignent une raréfaction de la ressource.

Les grandes régions productrices sont le Massif Central, le Périgord, le Nord-Est et le Sud-Ouest. La valeur totale de la récolte est évaluée à 15 à 20 millions d'euros par an. Il faudrait ajouter à cette récolte commercialisée la production autoconsommée mais le niveau de celle-ci est très difficile à évaluer. Le

catégorie de champignons	quantité commercialisée (tonnes)							valeur "vente en gros" (millions d'euros 2001)	
	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	1997-98	2001-02
truffes noires du Périgord	30	14	35	35	15	39	39	9,6	6,0
dont 1/3 récolté en forêt	10	5	12	12	5	13	13	3,2	2,0
autres truffes*	ND	ND	ND	ND	ND	ND	17	-	-
cèpes	2 120	ND	2 400	1 100	1 000	ND	ND	8,5	4,0
girolles	1 000	ND	1 700	1 800	1 400	ND	ND	3,4	4,8
Sous-total Récolté en forêt	3 130	-	4 112	2 912	2 405	-	-	15,1	10,8
autres champignons sylvestres	1 710	ND	ND	ND	ND	ND	ND	5,8	-
Total Récolté en forêt	4 840	-	-	-	-	-	-	20,9	-

* récoltées a priori en forêt

(Source : Fédération Nationale des Producteurs de Champignons, Fédération Française des Producteurs de Truffes, Forêt Privée Française et Service des Nouvelles du Marché ; en 1997, une recherche approfondie avait été menée par la FNPC sur les champignons sylvestres. Une nouvelle enquête est en cours mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Les valeurs au kg utilisées sont 1) pour les truffes : 2000 F1997/kg et 400 euros 2001/kg - estimation 2001/02 à partir des cours 2004/05 du SNM évalués à 490 euros/kg ; 2) pour les cèpes : 25 F1997/kg soit 4 euros 2001/kg, valeur conservée pour 2001/02 faute d'éléments ; 3) pour les girolles et autres champignons sylvestres : 21 F1997/kg soit 3,4 euros 2001/kg, valeur conservée pour 2001/02 faute d'éléments.)

poids économique des champignons sylvestres est donc loin d'être négligeable, notamment dans certaines régions. La consommation française est de plus très supérieure à la récolte et cet écart, actuellement comblé par des importations, représente un débouché potentiel pour la culture de champignons sylvestres. Le rôle bénéfique des champignons mycorhiziens dans le fonctionnement et la productivité des écosystèmes forestiers est démontré depuis de nombreux

années. La poursuite des recherches sur la production de plants mycorhizés (cèpes, lactaires délicieux, etc.) et sur l'optimisation de la gestion forestière devrait permettre à terme de concilier production de bois et production de champignons comestibles. Celle-ci pourrait assurer dans certaines régions un complément de revenu au propriétaire, dans la mesure où le problème du ramassage sauvage intensif aura pu être localement résolu.

Production de liège

Commentaire : les suberaies françaises en production sont réparties principalement sur 3 régions : la Corse, le Var et les Pyrénées-Orientales. La récolte annuelle, évaluée entre 4 700 et 5 700 tonnes, est en régression depuis 5 ans. Cette diminution est liée à la sur-exploitation observée en Corse et devrait se poursuivre dans les prochaines années, compte tenu de la longueur des cycles de reconstitution du liège (12 ans).

On estime la valeur sur pied du liège récolté dans ces 3 régions à 1,3 à 2 millions d'euros par an ; celle-ci reste difficile à évaluer car les prix moyens estimés à dire d'expert intègrent des qualités et des situations disparates.

La politique d'aménagement des suberaies a longtemps porté de manière privilégiée sur les aspects de défense

contre l'incendie. Les acteurs locaux souhaitent depuis quelques années compléter cette gestion par une remise en production progressive. Différentes expériences ont été menées dans ce sens dans les Pyrénées-Orientales et le Var depuis 1980. Elles ont permis aux différents acteurs d'identifier les conditions préalables nécessaires à une remise en production : présence d'un réel potentiel de production de liège de qualité mar-

chande, existence d'un équipement minimal en matière de protection contre le feu et de desserte, motivation des propriétaires, réglementation ou contrôle du choix des parcelles et du suivi des levées.

La remontée des cours du liège suite à la raréfaction de la ressource mondiale actuelle pourrait constituer une opportunité intéressante.

Localisation	récolte annuelle (tonnes/an)		valeur sur pied (millions d'euros 2004)	
	1999	2004	1999	2004
Corse	3 000 à 5 000	2 000 à 2 500	0,6 à 1	0,4 à 0,8
Var	2 000 à 2 500	2 000 à 2 500	0,4 à 0,5	0,5 à 0,8
Pyrénées-Orientales	700	700	0,1	0,4
total	5 700 à 8 200	4 700 à 5 700	1,1 à 1,6	1,3 à 2

(Source : Institut méditerranéen du liège ; SRFB Languedoc-Roussillon, PACA. et Corse ; CRPF PACA ; ODARC ; 1999 et 2004. L'estimation de la récolte est fournie à dire d'expert.)

CRITÈRE 3 - PRODUITS NON LIGNEUX

Production de miel forestier

Commentaire : la quantité de miel forestier commercialisé se situe entre 5 600 et 7 000 tonnes en année moyenne. Le miel d'acacia en représente plus de la moitié et le miel de châtaignier près de 30 %. La production est soumise à des variations considérables liées aux conditions météorologiques et à d'autres facteurs ; elle peut être nulle certaines années, notamment pour le miel de sapin. Le miel forestier constitue 15 à 20 % de la production totale de miel en France qui atteint 30 000 à 40 000 tonnes par an. La valeur totale du miel forestier varie entre 20 et 30 millions d'euros, toujours en année moyenne. Le miel de sapin est le plus coté avec une valeur «vente en gros» de 5,5 à 6 euros/kg.

essence	quantité commercialisée (tonnes/an)	valeur "vente en gros" (millions d'euros)
acacia	3 000 à 4 000	10,5 à 18
châtaignier	1 500 à 2 000	4,5 à 7
tilleul	500	1,5 à 1,8
sapin	600	3,3 à 3,6
Total	5 600 à 7 100	19,8 à 30,4

(Source : Coopérative France miel 2004 ; estimation des productions moyennes actuelles à dire d'expert en l'absence de statistiques précises. La production peut être très variable d'une année à l'autre, surtout pour le miel de sapin.)

Plantes de cueillette

Commentaire : l'évaluation de la récolte annuelle des plantes de cueillette reste très délicate à réaliser, en raison de la faible organisation de ce secteur et du caractère souvent marginal de cette activité. La mise à jour des données permettant de distinguer les plantes de cueillette en forêt des productions cultivées n'est pas disponible.

La récolte estimée en 1997 est de 4 000 à 5 000 tonnes pour une valeur de 5 à 6 millions d'euros. Elle est principalement localisée dans les massifs montagneux français : Vosges, Alpes, Pyrénées et surtout Massif Central (Cévennes, Auvergne, Limousin). D'après l'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (ONIPPAM), la plupart de ces récoltes sont en régression sauf pour les lichens destinés à la parfumerie et aux cosmétiques dont la production reste stable.

nature	production 1997 (tonnes/an)	valeur (millions d'euros 2004)
lichens (parfumerie et cosmétique)	2 000 à 2 500	0,3 à 0,4
feuillage de petit houx	200	0,4
rhizomes de petit houx (pharmacie)	150 à 200	0,3 à 0,5
feuillage et rameaux de ciste (parfumerie)	800	1,1
myrtilles (cosmétique et pharmacie)	1 000	2,5
bractées foliacées et fleurs de tilleul	80	0,5
feuilles de frêne	100	0,2
Total	4 330 à 5 030	5,3 à 5,6

(Source : ONIPPAM (office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) données de production 1997 sauf feuillage de petit houx : 1989, en l'absence de mise à jour 2004 disponible ; valeurs 1997 converties en euros 2004)

INDICATEUR 3.4

Valeur des services commercialisés des forêts et autres terres boisées

Services commercialisés	Catégorie de propriété	Valeur (millions d'euros 2003)			taux de variation annuel
		1993	1998	2003	1993-2003
Location de chasse	forêt domaniale	29,2	29,7	31,4	0,7%
	autre forêt publique relevant du régime forestier	16,5	17,8	17,1	0,4%
	forêt privée	23,7	ND	24,0	0,1%
Total Chasse		69,4	ND	72,5	0,4%
Location de pêche	forêt domaniale	0,2	0,3	0,3	2,7%
Redevances et loyers	forêt domaniale	8,5	8,2	8,4	-0,1%
	autre forêt publique relevant du régime forestier	6,9	6,7	6,3	-0,9%
Total Redevances et loyers		15,4	15,0	14,7	-0,5%
Tous services	forêt domaniale	37,9	38,2	40,1	0,6%
	autre forêt publique relevant du régime forestier	23,4	24,5	23,4	0,0%
	forêt privée	23,7	ND	24,0	0,1%
Total Tous services		85,0	ND	87,5	0,3%
		5,7 euros/ha	ND	5,7 euros/ha	0,0%

(Source : forêt publique : ONF ; forêt privée : SCEES/Enquête sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES 1976-83) et Enquête sur la structure de la propriété forestière privée (1999) pour la surface louée ; estimation du prix moyen 2003 de la location de chasse en forêt privée en appliquant à la valeur 1993 l'augmentation observée en forêt domaniale entre 1993 et 2003.)

Commentaire : la forêt fournit de nombreux services dont certains procurent un revenu au propriétaire. C'est le cas des locations de chasse et de pêche ainsi que des redevances et loyers en forêt publique.

La valeur de ces services est évaluée à 87,5 millions d'euros en 2003 dont plus de 80 % provenant des locations de chasse. Elle est en progression depuis 10 ans, du fait de l'augmentation du prix des adjudications de chasse en forêt domaniale. Seul le montant des redevances et loyers en forêt publique est en légère diminution. Le revenu apporté par les locations de pêche en forêt domaniale reste marginal.

L'ensemble de ces services offrent un revenu moyen de 5,7 euros par hectare

toutes propriétés confondues. Ce niveau est resté stable au cours des 10 dernières années car la surface boisée a progressé notablement.

L'estimation de la valeur des locations de chasse en forêt privée reste délicate à réaliser. En effet, les situations au regard de la chasse sont très variées parmi les propriétaires privés.

L'enquête sur la structure de la propriété forestière privée, menée par le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) en 1999, montre que plus de la moitié des propriétaires relève d'un apport volontaire ou obligatoire à une association communale ou intercommunale de chasse agréée (ACCA ou AICA). Ce cas de figure concerne 45 % de la surface boisée. Parmi ces proprié-

taires, un quart font profiter gratuitement du droit de chasse leur proches et amis ou la société de chasse locale, notamment dans le Sud de la France.

Les baux de chasse rémunérés concernent 13 % de la surface boisée mais seulement 2 % des propriétaires privés. Il s'agit en général de grandes propriétés - 51 hectares en moyenne - appartenant à des personnes morales. Seuls 8 % des propriétaires privés (16 % de la surface) se réservent l'usage exclusif de la chasse.

La grande majorité des lots de chasse loués en forêt domaniale le sont par adjudication publique ; les autres modalités sont les locations amiables et les licences.

CRITÈRE 3 - PLAN DE GESTION

INDICATEUR 3.5

Proportion de forêts et autres terres boisées ayant un plan de gestion ou équivalent

Commentaire : la surface des forêts françaises présentant un plan de gestion « formel » est aujourd'hui de 6,3 millions d'hectares soit 41,2 % de la surface totale. Elle s'est accrue de 25 800 hectares par an entre 1994 et 2004 dont 20 900 hectares pour les seules forêts publiques non domaniales. La diminution observée depuis 5 ans est due aux dégâts des tempêtes de 1999 : de nombreux aménagements et plans simples de gestion ont été révisés et sont actuellement en instance d'approbation, notamment en forêt privée. Elle traduit également la situation d'attente dans laquelle se trouvent certains propriétaires, face aux incertitudes financières et techniques rencontrées pour reconstituer leur forêt.

En forêt publique, le taux de forêts aménagées reste élevé : 89 % pour les forêts domaniales et 79 % pour les autres forêts publiques relevant du régime forestier. La prise en compte des préoccupations écologiques et paysagères conduit à doter systématiquement les nouveaux aménagements en forêt publique d'une carte des stations forestières et d'une carte des sensibilités paysagères. D'autre part, l'augmentation régulière du nombre de séries d'intérêt écologique atteste d'une sensibilité accrue des aménagistes pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière ; chaque année, de nouveaux aménagements pilotes au regard de la mise en œuvre de la directive européenne « Habitats - Faune - Flore » sont réalisés.

Quant aux forêts privées, 73 % des propriétés ayant obligation de présenter un plan simple de gestion (PSG) sont aujourd'hui aménagées. La loi d'orientation forestière de juillet 2001 a modifié le seuil de surface de ces forêts, limité préalablement à 25 hectares d'un seul tenant : il peut être aujourd'hui ramené entre 10 et 25 hectares en fonction du

Plans de gestion formels

Catégorie de propriété	unités	Surface aménagée					taux de variation annuel	
		1974	1984	1994	1999	2004	1994-2004	
forêts domaniales*	ha	1 184 400	1 421 000	1 610 100	1 704 500	1 633 000	0,1%	
	%	71,0%	82,3%	90,5%	93,3%	89,1%	-0,2%	
autres forêts publiques relevant du régime forestier	ha	1 316 400	1 650 800	1 983 700	2 197 700	2 193 000	1,0%	
	%	54,4%	66,1%	75,0%	80,9%	78,9%	0,5%	
forêts privées	plan simple de gestion obligatoire**	ha	94 900	2 345 900	2 479 800	2 551 700	2 487 000	0,0%
		%	2,8%	71,2%	73,9%	75,9%	73,1%	-0,1%
	plan simple de gestion volontaire	ha	-	-	16 700	26 400	35 200	7,7%
	total	ha	94 900	2 345 900	2 496 500	2 578 100	2 522 200	0,1%
	%	-	23,8%	24,0%	24,1%	23,4%	-0,3%	
total	ha	2 595 700	5 417 700	6 090 300	6 480 300	6 348 200	0,4%	
	%	-	38,5%	41,1%	42,6%	41,2%	0,0%	

* y compris forêts domaniales affectées à divers ministères

** les % annoncés se rapportent à la surface devant faire l'objet d'un plan simple de gestion conformément à la loi

Source : ONF pour les forêts domaniales et autres forêts publiques relevant du régime forestier, à partir d'une estimation des aménagements en vigueur, sans prise en compte des règlements d'exploitation des taillis et taillis sous-futaie et en considérant le total des surfaces boisées et non boisées ; CNPPF pour les forêts privées disposant d'un plan simple de gestion agréé en vigueur y compris les plans de gestion volontaires ; le pourcentage du total des forêts métropolitaines aménagées est calculé à partir des surfaces Teruti (postes 18 à 21, 24, 25) 1983 (ancienne série), 1993, 1998 et 2003 (nouvelle série) ; les surfaces aménagées sont fournies au premier janvier de l'année citée.

département concerné (encadré 5). Le léger recul observé depuis 5 ans est directement imputable aux tempêtes de décembre 1999. D'une part, les PSG obligatoires en instance ont plus que doublé en 5 ans : ils représentent 105 200 hectares en 2004 contre 46 500 hectares en 1999. D'autre part, ces tempêtes ont provoqué un certain désarroi chez les propriétaires forestiers. Confrontés aux destructions massives de peuplements, aux difficultés de nettoyage et de commercialisation, aux incertitudes liées à l'obtention des crédits de reconstruction, nombre d'entre eux ont préféré différer le renouvellement de leur PSG, en attendant que la situation se stabilise. Les chiffres 2005, non pris en compte dans le tableau, marquent cependant la reprise des présentations et des agréments de PSG obligatoires.

Les PSG volontaires sont, quant à eux, toujours en augmentation malgré un léger tassement de leur progression comparée à la période 1994-1999.

Par ailleurs, la part des forêts françaises gérées est très supérieure à celle des

forêts présentant un document de gestion « formel », notamment pour les propriétés privées. L'enquête sur la structure de la forêt privée menée par le Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) en 1999 a permis d'évaluer le niveau d'insertion des propriétaires dans un circuit de développement. Un quart des propriétaires privés, détenant près de 60 % de la surface boisée, recherchent de l'information ou ont recours à une aide extérieure afin de mieux gérer leur patrimoine forestier.

Ces proportions sont d'autant plus fortes que la taille de la propriété est élevée : 89 % des propriétaires de 100 hectares et plus sont concernés (91 % de la surface) contre 19 % des propriétaires de moins de 10 hectares (24 % de la surface). Par ailleurs, la moitié des propriétaires privés soit 560 000 d'entre eux effectuent des travaux (entretien, coupe, etc.) dans leur forêt, seuls ou avec l'aide des membres de leur famille. Leur temps de travail est évalué à 20 jours par an et par propriétaire, ce qui représente plus de 11 millions de jours de travail.

CRITÈRE 3 - PLAN DE GESTION

Encadré 5 : les documents de gestion prévus par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001

La loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 définit 4 catégories de documents de gestion :

- les documents d'aménagement ;
- les plans simples de gestion ;
- les règlements types de gestion ;
- les codes des bonnes pratiques sylvicoles.

Ces documents doivent être établis dans le respect des directives régionales d'aménagement (DRA) en forêt domaniale, des schémas régionaux d'aménagement (SRA) dans les autres forêts publiques relevant du régime forestier et des schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) en forêt privée. Les DRA, SRA et SRGS sont eux-mêmes définis dans le cadre des orientations régionales forestières (ORF). Celles-ci sont élaborées au sein des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers, où sont représentés tous les partenaires concernés. En **forêt publique**, le document de gestion est généralement un **document d'aménagement** détaillé. Il peut être remplacé par un **règlement type de gestion** (RTG), document simplifié, dans le cas de forêts offrant de faibles potentialités économiques et ne présentant pas d'intérêt écologique important. En **forêt privée**, le **plan simple de gestion** (PSG) est obligatoire pour les propriétés boisées dont la superficie d'un seul tenant est supérieure ou égale à un seuil fixé par département entre 10 et 25 hectares. Au-dessous de ce seuil, et pour autant qu'il reste supérieur ou égal à 10 hectares, le propriétaire peut présenter un PSG volontaire. Obligatoire ou volontaire, le PSG est un document comparable aux documents d'aménagement de la forêt publique. En dehors de ces cas de figure, les propriétaires privés peuvent souscrire à un **règlement type de gestion** (RTG) élaboré par un organisme de gestion et d'exploitation en commun ou un expert forestier. Ils peuvent également adhérer à un **code des bonnes pratiques sylvicoles** (CBPS), établi par le Centre régional de la propriété forestière et approuvé par le préfet. Le CBPS contient des recommandations essentielles de gestion forestière durable, déclinées par région ou groupe de régions naturelles.

Les forêts gérées conformément à ces 4 catégories de documents sont considérées comme présentant des garanties de gestion durable, sous condition d'un engagement minimal de 10 ans de la part du propriétaire dans le cas des RTG et des CBPS. Ces garanties de gestion durable sont nécessaires pour accéder aux aides de l'Etat.

INDICATEUR 3.5.1

Surface couverte par un catalogue de stations et surface couverte par un guide simplifié pour le choix des essences

Commentaire : les catalogues des stations forestières contiennent, entre autres, une description et une clé de détermination des différents types d'écosystèmes forestiers présents dans une région naturelle. Ils sont élaborés par des scientifiques, après analyse, le plus souvent, de la topographie et des formes du relief, des caractéristiques climatiques, de la nature des roches et des sols, de l'humus et de la composition floristique de la végétation.

Afin de permettre aux gestionnaires un diagnostic écologique précis des stations de leurs forêts, condition indispensable de toute gestion durable, il s'est révélé nécessaire de traduire les catalogues en outils simples de compréhension et d'emploi.

C'est le rôle des guides pour l'identification des stations et le choix des essences, qui synthétisent ces connaissances sous la forme d'unités de station présentant des potentialités connues pour les principales essences forestières d'une (ou de plusieurs) région(s) naturelle(s).

Couverture	Surface couverte par un catalogue de stations (x 1000 ha)					Surface couverte par un guide simplifié (x 1000 ha)				
	2000		2005		Taux de variation annuel 2000-2005	2000		2005		Taux de variation annuel 2000-2005
	boisée	totale	boisée	totale		boisée	totale	boisée	totale	
complète	5 636	18 128	6 742	22 326	3,6%	3 100	9 617	5 102	15 251	10,5%
partielle	453	2 257	584	2 596	5,2%	232	1 135	368	1 591	9,7%
total	6 089	20 385	7 326	24 922	3,8%	3 332	10 752	5 470	16 842	10,4%
% total France	43,2%	37,1%	52,0%	45,4%		23,6%	19,6%	38,8%	30,7%	

(Source : IFN, 1/01/2000 et 1/01/2005 ; le calcul a été effectué par région forestière départementale IFN en ne tenant compte que de la surface effectivement couverte à l'intérieur d'une région ; cette méthode plus précise interdit de reprendre la série précédente publiée dans la version 2000).

Véritables documents opérationnels (présentation attrayante, volume réduit, notions scientifiques expliquées et simplifiées), ces guides permettent aux gestionnaires d'accéder à une meilleure connaissance des facteurs de production naturels de leurs forêts et d'y adapter les essences qu'ils cultivent. Dans certaines régions, les guides constituent le seul document de référence, en l'absence de catalogue de stations (cartes 14 et 15).

En complément des données écologiques et floristiques qu'il relève sur le terrain depuis 1992, l'Inventaire forestier national (IFN) s'est vu confier en 2002, par le Ministère chargé des forêts, une mission permanente d'animation, d'expertise et de coordination opérationnelle dans le domaine de la typologie forestière. C'est pourquoi le calcul des zones effectivement couvertes par un document descriptif des stations a été revu

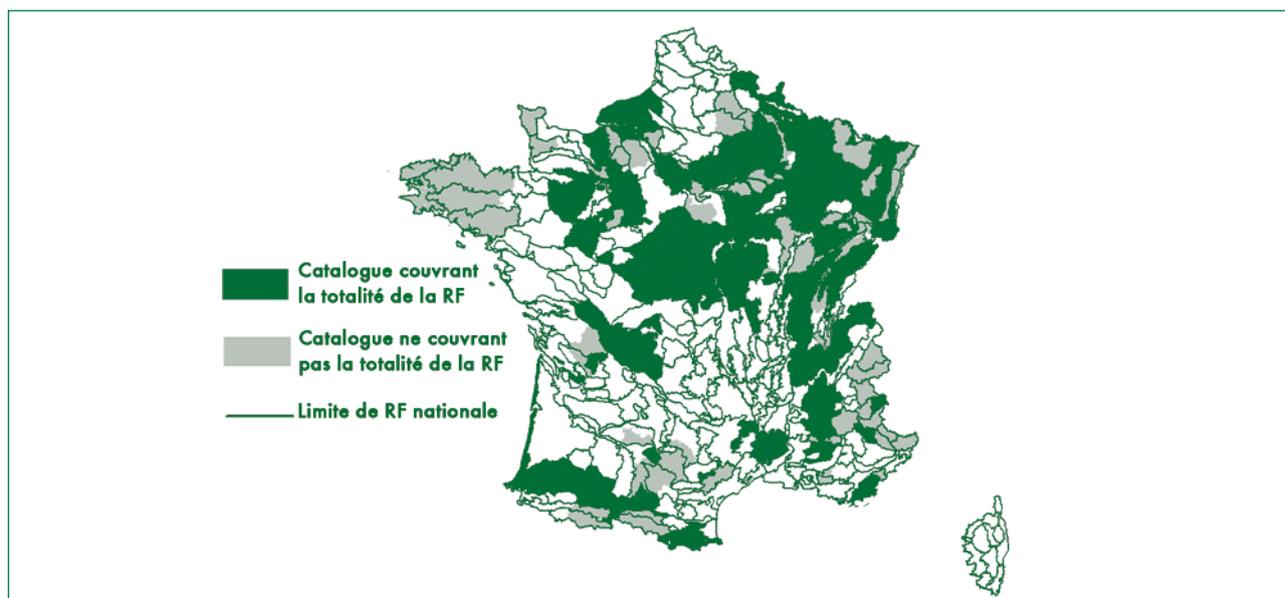
CRITÈRE 3 - PLAN DE GESTION

et affiné en passant des régions forestières nationales aux régions départementales. Cette méthode plus précise interdit de reprendre la série de chiffres figurant dans l'édition 2000. Elle a permis de reconstituer un état au 01/01/2000, comme de prendre en compte la réalisation des guides, qui sont les seuls documents susceptibles d'être utilisés au quotidien par les gestionnaires publics ou privés.

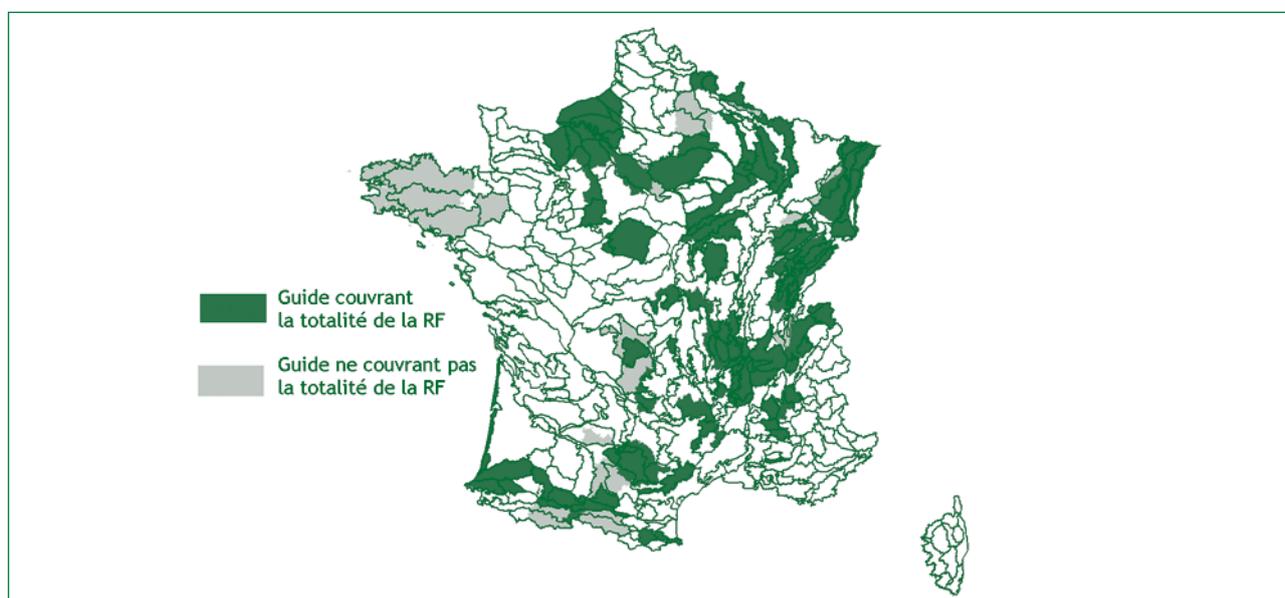
La surface boisée française est aujourd'hui concernée pour la moitié - soit

plus de 7 millions d'hectares - par un catalogue des stations forestières (augmentation de 20 % en 5 ans), et pour un peu plus du tiers par un guide simplifié (augmentation de 64 % sur la même période). La réalisation des guides progresse donc beaucoup plus vite que celle des catalogues, ce qui est très encourageant pour la concrétisation de la gestion durable. Cette progression est la plus marquée dans les régions aux conditions de production les plus difficiles : zones de montagne et région méditerranéenne.

De plus, les régions dotées d'une typologie des stations forestières ont un taux moyen de boisement de 30 %, supérieur à la moyenne nationale, ce qui montre que - à l'exception des Landes de Gascogne, par exemple, non encore pourvues d'un tel outil typologique - l'intérêt suscité par les catalogues de stations est en moyenne plus important dans les régions les plus forestières. Cela témoigne bien de la volonté des gestionnaires publics et privés de mettre en pratique un diagnostic écologique dans l'aménagement courant des forêts.



Carte 14 : Catalogues de stations par région forestière (RF) - Situation 2005 (source : IFN)



Carte 15 : Guides simplifiés pour le choix des essences par région forestière (RF) - Situation 2005 (source : IFN)